

**Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2018-R-040**

**Séance du 13 septembre 2018**

**Avis sur le plan de gestion 2018-2023 de la réserve naturelle régionale  
du Lac d'Aiguebelette**

Lors de la séance du jeudi 13 septembre 2018, le CSRPN a examiné le plan de gestion de 2018-2023 de la réserve naturelle régionale du lac d'Aiguebelette co-gérée par la communauté de communes du lac d'Aiguebelette et le Conservatoire des espaces naturels de Savoie.

Le CSRPN prend acte du travail réalisé depuis son premier passage devant l'instance le 25 janvier 2018 (remarques du CSRPN N°AURA-2018-Rq-007).

Le CSRPN émet un avis favorable pour la validation du plan de gestion de la réserve naturelle régionale du lac d'Aiguebelette sous réserve d'améliorer les points suivants :

- l'arborescence du plan de gestion est à revoir en s'inspirant du travail fait sur la réserve naturelle régionale des Isles du Drac ;
- l'évaluation du plan de gestion est à inscrire comme étant une des actions de ce plan de gestion ;
- dans l'objectif à long terme « maintenir la qualité de l'eau et le niveau trophique du lac (oligotrophe) », l'objectif opérationnel « veiller au maintien des activités humaines à un niveau compatible avec le niveau oligotrophe du lac... » est à positionner en priorité 1 dans la mesure où c'est bien la réserve qui est responsable de la veille ;

Le CSRPN invite les gestionnaires à mettre à profit les cinq prochaines années pour mieux structurer les enjeux de la réserve et en faciliter l'évaluation.

le Président du CSRPN  
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

